

Assemblée générale GFMES 9 juin 2015

1. Salutation et ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée.

Le Président remercie les participants à cette assemblée. Il y a deux intervenants ce soir : Pierre-Yves Oppikofer et Gaétan Emonet.

Remerciement à Sophie Forestier pour la mise sous pli des convocations à l'assemblée (petits présents offert à sa classe).

2. Approbation de l'ordre du jour et du PV de l'assemblée du 3 juin 2014

Il y a une modification de l'ordre du jour : le point 3 sera repoussé, car Pierre-Yves Oppikofer a manqué son train et nous rejoindra plus tard.

Le PV de notre dernière assemblée générale est approuvé.

3. Information de la FOPIS (Pierre-Yves Oppikofer)

Convention collective de travail : presque chaque année, il y a des négociations entre la FOPIS et INFRI pour voir les améliorations à faire dans la CCT. Il y a ensuite éventuellement une présentation des négociations à l'Etat de Fribourg, s'il y a des enjeux financiers.

Modification (au 1^{er} janvier 2016) dans la CCT :

- Le congé donné par écrit, fin février, est pour la fin de la même année scolaire.
- Pour le personnel psychopédagogique : Il faut donner son congé trois mois en avance pour le 31.12, le 31.3 ou le 31.7.
- Protection contre le licenciement pendant une incapacité de travail (maladie, accident, grossesse, service militaire, ...) : durée de la protection : 30 jours (1^{ère} année) / 90 jours (2-6^e années) / 180 jours (dès la 6^e année). Dans la CCT, il faut qu'il y ait eu un avertissement, avant de pouvoir licencier (pour éviter les licenciements arbitraires). Cependant, étant donné qu'il n'est pas possible de faire un avertissement à quelqu'un qui n'est pas présent au travail, cette procédure d'avertissement n'existera plus pour les maladies et accidents ; l'employeur donnera une information sur les délais de protection, pour avertir l'employé qu'après un certain temps de non-travail, il y a la possibilité de licencier.
- Assurance perte de gain : salaire garanti pendant 730 jours (actuellement). Maintenant, la modification est: salaire net versé pendant 730 jours.

Actuellement, la FOPIS réfléchit déjà aux prochaines négociations. Il est donc possible de faire ses revendications. Stéphanie W. est membre du comité FOPIS : possibilité de la contacter via le site Internet du GFMES.

La FOPIS a édité une petite brochure pour les institutions INFRI. « La question du mois » : droit du travail, CCT, ... recueils des questions-réponses. Nous la recevrons bientôt (en français et en allemand).

4. Information de la SPFF (Gaétan Emonet)

- Mise en œuvre de la loi scolaire. Cela pose beaucoup de soucis, de questions au comité ou dans les salles de maîtres. La mise en œuvre au 1^{er} août 2015 est trop courte (la loi a été acceptée en janvier 2015) : la mise en place des responsables d'établissement (RE) prend du temps. Ils ont reçu leur décharge il n'y a que 2-3 semaines. Le pourcentage octroyé pour les RE ne semble pas assez haut (100 % pour 25 classes). Leur cahier des charges est un transfert de celui des inspecteurs et des commissions scolaires. Les RE ont d'énormes charges de travail : engagement, entretien, évaluation des enseignants ; tâches d'organisation, de gestion de matériel, des congés, des remplacements, des absences ; collaboration avec la commune ; communication avec les parents.

Les RE deviennent des cadres : 42 heures / semaine + 5 semaines de vacances. Salaires en classe 22.

La SPFF n'a pas été consultée par rapport au cahier des charges des RE. Réponse de la DICS: ils recevront le cahier des charges des RE quand il sera finalisé.

Consultation sur le règlement d'application de la loi scolaire. Les délégués de la FAFE ont été invités (durant 3 séances), pour poser des questions et donner leur avis. Le comité de la SPFF se verra une journée entière pour travailler sur le règlement d'application durant l'été.

- Taux d'activité

Les limites posées par Mme Chassot (40-60%) causent encore quelques problèmes. M. Siggen ne veut pas revenir en arrière : il faut donc respecter cette directive. Rpens : la SPFF va se rencontrer pour essayer de contourner cette directive officiellement.

- MDCI et fermeture des classes D :

Les MDCI deviendront des enseignants spécialisés. Les élèves sont intégrés dans les classes ordinaires. Mais il n'y a pas les ressources pour offrir un accompagnement correct à ces élèves : on a par exemple demandé à une collègue MDCI de suivre 20 élèves. Refus, ce n'est pas possible de suivre correctement ces élèves.

Les enseignants spécialisés seront attribués à des établissements (un ou deux enseignants spécialisés). Les classes à effectifs réduits existeront, normalement, dans chaque établissement.

Les arrondissements actuels seront modifiés. Les inspecteurs seront responsables de la 1H à 11H. Il y aura donc une réorganisation avec les bassins du CO. La SPFF doit donc également se réorganiser pour pouvoir suivre tous les arrondissements : pour la rentrée 2016.

- Participation à de nombreux groupes de travail : passage au CO, école enfantine, maîtresse AC, compensation des désavantages (devait arriver à un article de la loi scolaire (listing des éléments pour avoir droit une compensation des désavantages - spécifique pour les élèves qui n'auront pas de MAR).

- Mesures d'économie dans l'enseignement. En février 2014, il y a eu la présentation des mesures d'économie par l'Etat. Mandat du Conseil d'Etat pour la DICS. L'objectif était de freiner l'ouverture de postes (économie de 40 postes). Le 9 avril 2014 : 1500 personnes manifestent. Dépôt d'une pétition le 1^{er} mai. Refus de ces mesures d'économie, car il y aurait une péjoration de l'école fribourgeoise. Le 15 janvier 2015 : séances -> les 14 mesures étaient toujours les mêmes, il n'y a aucune remarque faite durant la consultation qui ont été prises en compte. La SPFF n'est pas d'accord : il y a des séances de discussion par rapport aux mesures qui ont été proposées entre la SPFF et la DICS. Le but d'une de ces séances serait de discuter uniquement des soucis qu'il y a au primaire. Il faut déjà régler les soucis actuels, avant de vouloir économiser des postes au primaire (charge administrative, charge de travail avec les enfants intégrés ; il y a également une idée de « supprimer » les alternances : l'enseignant s'occuperait de deux demi-classe pendant que l'autre enseignant irait faire de l'appui).

Mesure d'économies sur le personnel. La demande : octroi du palier au 1^{er} janvier 2016.

Des actions sont prévues pour sensibiliser les parents et la population : une dégradation de la prise en charge des élèves est prévue avec toutes ces mesures.

Le conseil d'Etat doit faire un geste envers le personnel de piquet.

Mise sur pied d'une commission sur le harcèlement-mobbing.

5. Petit mot du président du GFMES

Mirko remercie les intervenants de cette assemblée.

L'année scolaire a commencé par une séance avec M. Siggen.

Une petite délégation du GFMES accompagnée par Gaétan Emonet et 2 collègues MCD/I a rencontré M. Siggen et ses collaborateurs au mois de septembre 2014.

Il leur a été transmis notre inquiétude quant à la reconnaissance des diplômes. Le GFMES continue le travail de Christelle Galli d'il y a quelques années, mais a aussi réagi suite à la modification de la CCT supprimant purement et simplement de l'annexe 2c tous les différents types de diplômes avant Bologne et ne gardant que le Master en enseignement

spécialisé (les titres devraient être mis dans un glossaire en annexe de la CCT). Suite à la demande du GFMES, auprès de la FOPIS qui a négocié avec INFRI (Association fribourgeoise des Institutions spécialisés), il a été obtenu, dans la CCT valable dès le 1er janvier 2015, que le diplôme de maître de l'enseignement spécialisé soit maintenu dans l'annexe 2c. Il a également été demandé que figure dans le glossaire la phrase suivante : « la liste des titres jugés équivalents n'est pas exhaustive pour ne pas limiter les possibilités d'engagement ». M. Siggen et ses collaborateurs ne veulent pas non plus d'une liste exhaustive car chaque dossier "spécial" est analysé pour vérifier s'il est équivalent.

Trois demandes ont été formulées au Conseiller d'Etat :

- a) Que les personnes ayant fait le cursus complet (bac + enseignement primaire + enseignement spécialisé) aient une reconnaissance master.
- b) Que toutes les personnes étant en possession d'un diplôme en enseignement spécialisé puissent avoir la certitude que leur diplôme soit reconnu au même titre que les Master en enseignement spécialisé et que l'on puisse pratiquer notre profession avec une égalité de traitement (salaire, conditions de travail,...).
- 3) Que l'on puisse faire une formation universitaire à Fribourg, pour ceux qui veulent compléter leur formation pour avoir l'équivalence Master dans des conditions acceptables.

Malheureusement, M. Siggen et ses collaborateurs ne peuvent rien faire (sauf le deuxième point), car c'est à l'Université d'octroyer ces équivalences et de proposer une formation.

Un dossier est en finalisation et nous espérons rencontrer prochainement le rectorat de l'Université.

Avec M. Siggen, il y a aussi eu des échanges sur le "concept 2" et sur la prochaine Loi sur l'enseignement spécialisé.

Nous leur avons fait part des inquiétudes du GFMES et ils ont voulu se montrer très serein en expliquant que le nouveau concept ne sera pas mis en consultation pour éviter des retards ultérieurs mais aussi car il est exprimé d'une manière très générale laissant encore plusieurs questions en suspens qui seront réglées dans la Loi et son règlement. D'ailleurs, les collègues du service d'intégration viennent de rencontrer M. Wicht pour clarifier plusieurs éléments. Ce nouveau concept a été présenté au groupe faitier fin novembre et la Loi est en voie d'être finalisée. Celle-ci et son règlement seront mis en consultation ces prochains mois. Le GFMES se permettra de faire les remarques nécessaires pour que les élèves puissent continuer de bénéficier de bonnes conditions et que l'école fribourgeoise ne perde pas en qualité. Les enseignants spécialisés seront sollicités pour qu'ils fassent part de leur point de vue. Le GFMES encourage la lecture, les commentaires, les suggestions et les interrogations à propos de la future Loi. Merci de transmettre ces informations aux délégués pour que le comité puisse récolter et trier ces éléments précieux qui seront la base du courrier que le GFMES enverra.

Actuellement, le règlement de la nouvelle Loi scolaire a été mis en consultation (jusqu'à fin août). Quelques articles concernent directement ou indirectement l'enseignement spécialisé (art. : 89 à 110) : avis aux personnes intéressées.

Les mesures d'économie de notre Etat ont également été abordées. Le 2ème paquet de mesures a été repoussé grâce aux séances entre la DICS et des représentants du monde enseignant, mais tout reste à faire. D'ailleurs, la cellule d'évaluation du SESAM a étudié environ 340 demandes. Toutes les demandes MAR pour des placements en Institutions ont pu être envoyés mais certains dossiers ont été bloqués en raison des mesures d'économie. En effet, un seul EPT est prévu alors que pour répondre aux besoins de la pédagogie spécialisée, il faudrait 11 EPT supplémentaires ! Plusieurs séances ont eu lieu entre le SESAM et la DICS mais aussi avec le Conseiller d'Etat Georges Godel et le trésorier d'Etat M. Yerly. Le SESAM a dû rédiger une note pour que le Conseil d'Etat prenne une décision pour trouver une solution à ces 11 EPT supplémentaires pour sa séance du 9 juin. Le GFMES veillera à ce que la qualité de l'école fribourgeoise et les conditions de travail des élèves et des professionnels ne pâtissent pas.

Seule bonne nouvelle à l'horizon, c'est l'augmentation d'un échelon dans la classe salariale du personnel de l'Etat qui devrait se faire au mois de juillet, puis d'un autre en janvier 2016 et ceci grâce au travail de la FEDE! Merci à elle!

D'autres thèmes ont été abordés tout au long de cette année.

- Richard Mesot a créé et est devenu le webmaster de notre nouveau site internet (www.gfmes.ch). Merci à lui!

- A la demande de certains collègues, Mirko a participé aux séances professionnelles des classes de l'enseignement spécialisé de la Gruyère, des enseignants spécialisés du SESAM et des Buissonnets. Ces séances ont été très enrichissantes.

- Cette année, une personne a contacté le GFMES pour demander des informations en lien avec les règlements, le contrat et la CCT. Le GFMES est bien évidemment, dans la mesure de ses compétences, à votre disposition pour répondre à vos demandes et questions! N'hésitez pas à contacter les délégués d'Institution!

- Malgré la période d'incertitude qui dure, Mirko trouve primordial que l'on se sente tous unis et investi pour défendre notre profession et nos élèves. Mirko est inquiet de constater que ce message passe mal, est mal compris, ou n'est pas partagé par certains collègues. Les futurs changements concerneront tout le monde. Si ce n'est pas pour défendre nos valeurs, chacun doit essayer de soutenir les mesures mises en place pour nos élèves et l'excellente qualité de notre école fribourgeoise. Mirko compte sur toutes les personnes présentes pour faire passer ce message auprès des collègues qui n'ont pas pu venir ce soir!

En conclusion, Mirko, au nom du comité, tient à remercier les 89 cotisants (statu quo). Par leur adhésion, le comité du GFMES se sent soutenu dans son action. Un immense merci à tous les représentants des différentes Institutions qui prennent un peu de leur temps pour venir défendre les intérêts de nos élèves et des enseignants spécialisés et qui font vivre le GFMES. Puis, un grandissime merci à tous les délégués dans les diverses associations, au webmaster, à la caissière et à la secrétaire pour leur dévouement et leur travail remarquable. Merci également aux partenaires: SPFF, FOPIS et SSP qui soutiennent le GFMES et avec lesquels, le souci d'une école où chaque enfant a sa place et est reconnu avec ses forces et ses besoins est partagé.

6. Compte du GFMES

Françoise Savary (caissière) : le solde actuel du compte GFMES est de 3124.70. Le contrôle des comptes a eu lieu le 8 juin 2015 ; toutes les écritures sont correctes. Les comptes sont approuvés par l'assemblée.

7. Comité 2015-2016

Toutes les personnes au comité restreint continuent l'année prochaine. Merci à Natacha et à Wyna d'avoir représenté le SSP durant quelques comités, chaque année. Etant donné que Wyna change de poste, elle reçoit nos remerciements et un petit cadeau de départ. Wyna en profite pour présenter sa successeur : Catherine Friedli.

8. Divers

Il n'y a pas eu la possibilité de télécharger le PV de la dernière assemblée générale cette année, mais l'année prochaine, cela sera possible sur le site Internet du GFMES. Chaque membre est invité à le consulter et peut faire ses remarques et donner des idées pour le faire vivre (Richard Mesot, webmaster).

Cette année, il n'y a pas de cotisants au GFMES qui sont annoncés comment partant à la retraite.

L'assemblée de la SPFF aura lieu le 11 septembre à Vuadens à 17h15. Le souper est ensuite offert. Le GFMES a le droit d'être représenté par neuf membres. Il y a la possibilité de s'y inscrire auprès de Mirko ou de Liliane (Gaétan Emonet).

Il n'y a pas de questions ni remarques des membres présents à l'assemblée.

Remerciement de la part de Mirko ; il souhaite une belle fin d'année scolaire.

L'apéritif est offert.

Villaz-St-Pierre,

le 24 juillet 2015,
La secrétaire, Stéphanie Barthlomé